

Ensemble, agissons pour défendre les droits des familles.

Une campagne
des Femmes Prévoyantes
Socialistes



Les politiques familiales, un levier pour l'égalité des genres



Et si on changeait
les choses ?

Aujourd'hui encore, les femmes sont trop souvent perçues par la société comme responsables principales du soin et de l'éducation aux enfants. Les parents peuvent dès lors vivre des inégalités basées sur leur genre, à l'origine de nombreuses difficultés d'articulation vie privée – vie professionnelle. C'est pourquoi parler aujourd'hui de parentalité et de familles, en tant que mouvement féministe, est fondamental.

**Nous revendiquons auprès
des pouvoirs publics :**

**Des moyens financiers suffisants pour
faire fonctionner les politiques familiales
à plein régime**

Ne pas financer correctement une mesure
ou un dispositif social, c'est nier les droits
des familles qui y sont rattachés.

**Un travail commun entre les niveaux
de pouvoir**

En Belgique, les droits des familles sont répartis entre plusieurs ministres, qui agissent rarement en se concertant les un·e·s les autres. Pourtant, la lutte contre les inégalités entre parents seraient renforcées et un travail commun entre les niveaux de pouvoir.

Ensemble agissons pour défendre les droits des familles.

En bref,
les politiques familiales, c'est...



du temps

(ex. : congé de naissance et congé parental)



des ressources financières

(ex. : les allocations familiales et les créances alimentaires)



des services (ex. : les crèches)

Cela s'adresse à toutes
les familles pour...

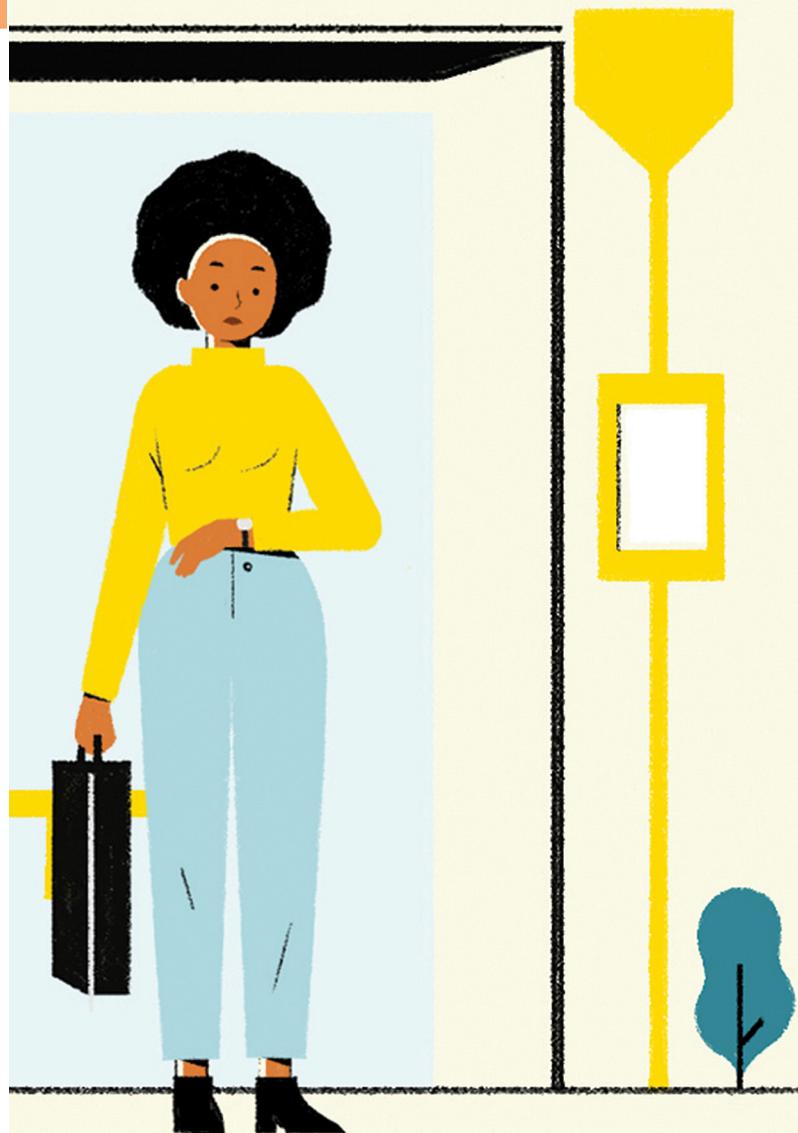


assurer leurs droits
et un bien-être
nécessaire au quotidien



lutter contre les inégalités
de genre

Les politiques familiales au quotidien



Le congé de naissance



Dans les 4 mois qui suivent la naissance de leur enfant, les co-parents, tant salarié·e·s qu'indépendant·e·s, peuvent bénéficier de 10 jours rémunérés d'interruption de travail. Mais comment construire un lien avec son enfant et être présent·e pour sa partenaire en seulement 10 jours ?

Ce congé trop court, sous-financé et non-obligatoire pénalise autant les co-parents que les mères et leurs enfants.



Nos revendications

- Rendre le congé de naissance obligatoire et d'une durée équivalente au congé de maternité
- Financer des allocations compensatoires plus élevées pour répondre à l'augmentation des dépenses au sein du ménage
- Lutter contre les stéréotypes de genre pour que l'éducation et le soin aux enfants ne soient plus considérés comme « une affaire de femmes »

L'accueil de la petite enfance



Les parents peuvent recourir à un milieu d'accueil pour leur·s enfant·s âgés de 0 à 3 ans. Les milieux d'accueil (tels que les crèches ou les co-accueillant·e·s à domicile) sont nombreux mais pas suffisants !

Un secteur de l'accueil pas assez développé pénalise les mères. Ce sont elles qui, le plus souvent, sont contraintes de réduire leur temps de travail par manque de places en crèches ou de flexibilité des structures d'accueil, ou en raison de tarifs trop élevés.



Nos revendications

- Augmenter significativement le nombre de places d'accueil, financièrement et géographiquement accessibles
- Soutenir le développement des structures d'accueil plus flexibles (souplesse des horaires, du nombre de jours d'accueil...) afin de répondre à la diversité des situations familiales

Les contributions alimentaires



La contribution alimentaire est versée par l'un des deux parents à l'autre après une séparation pour couvrir une partie des dépenses liées aux enfants. Ne pas recevoir de contribution alimentaire alors qu'on y a droit augmente significativement le risque de pauvreté.

À cet effet, le SECAL, *Service des Créances Alimentaires*, a été créé. Ce service public fédéral entend avancer et récupérer l'argent des contributions alimentaires non versées. Toutefois, une série d'obstacles réduisent la qualité et l'accessibilité du SECAL.



Nos revendications

- Organiser un financement solide et pérenne du SECAL par les pouvoirs publics
- Garantir l'accès, la qualité et la viabilité du service par l'embauche de collaboratrices-teurs supplémentaires
- Ouvrir des permanences de proximité pour les bénéficiaires

Vous voulez mieux comprendre vos droits et agir pour les défendre ?



Retrouvez nos constats et recommandations dans l'étude *Politiques familiales et égalité femmes-hommes font-elles bon ménage ?* sur notre site Internet.



Découvrez nos capsules vidéos sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be/derniere-campagne



Participez à l'une de nos animations régionales sur les droits des familles ! Pour trouver les séances d'animation les plus proches de chez vous, rendez-vous sur notre site ou téléphonez-nous au 02/515 04 01.



www.femmesprevoyantes.be